

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **SOCIETE AL KHOUTAF**

Siège social : Route de Gabès Km 1.5 -3003 –BP.E Sfax

Il est porté à la connaissances des actionnaires de la société AL KHOUTAF que suivant la réunion du Conseil d'Administration du 24 juin 2012 à l'hôtel SYPHAX, il ressort de son P.V, dont un extrait a été enregistré à la Recette d'enregistrement des actes des Sociétés à SFAX le 25 Juin 2012 , reçu N° M003295 , N° d'enregistrement 12803099 et dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de SFAX 03/07/2012 sous le numéro D8860696 , que les membres se sont mis d'accords sur les principales décisions :

***1/ Article 1 : distribution des missions***

*Les membres du Conseil ont décidé et approuvé de désigner Monsieur TURKI Mohamed Président du Conseil d'Administration.*

***2/ Article 2 : Approbation de mettre fin de la mission du Directeur Général actuel Monsieur Abdeljalil HENTATI à partir 24/06/2012.***

***3/ Article 3 : Désignation du Directeur Général***

*Approbation de la désignation de Monsieur Helmi OUALI Directeur Général de la Société avec tous les pouvoirs, suivant la Loi , et ce à partir du 24/06/2012.*

***4/ Article 4 : Désignation du Directeur Général Adjoint :***

*Suite à la proposition du Directeur Général, il a été décidé de désigner Monsieur Taher AFFES Directeur Général Adjoint à partir du 24/06/2012.*

***5/ Article 5 : Approbation de convoquer à une Assemblée Générale complémentaire :***

*Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer à une Assemblée Générale Complémentaire à l'Assemblée Générale ordinaire datée du 24 juin 2012, et ce le jeudi 19 Juillet 2012 à partir de neuf heures au siège social de la Société pour approuver :*

- ♦ Le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011.
- ♦ Les conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.
- ♦ Les états financiers et des résultats ayant fait à l'exercice 2011.
- ♦ La répartition du résultat de l'exercice 2011.
- ♦ Les Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2011.
- ♦ Le rapport d'activité du groupe pour l'année 2011.
- ♦ Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
- ♦ Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration et indemnités des comités de contrôle et d'investissement.
- ♦ Information des postes occupés par le directeur général et les membres du conseil d'Administration dans d'autres sociétés.
- ♦ Pouvoir pour formalité.

***6/ Article 6 : Pouvoir pour formalité***

*Tous les pouvoirs ont été accordés au porteur d'une copie ou exemplaire de ce PV pour accomplir les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication exigés par la Loi.*